

Caractériser les pratiques des éleveurs à l'échelle locale pour en comprendre les transformations

Lasseur J.

in

Dubeuf J.-P. (ed.).

L'évolution des systèmes de production ovine et caprine : avenir des systèmes extensifs face aux changements de la société

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 61

2004

pages 113-120

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=4600091>

To cite this article / Pour citer cet article

Lasseur J. **Caractériser les pratiques des éleveurs à l'échelle locale pour en comprendre les transformations.** In : Dubeuf J.-P. (ed.). *L'évolution des systèmes de production ovine et caprine : avenir des systèmes extensifs face aux changements de la société* . Zaragoza : CIHEAM, 2004. p. 113-120 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 61)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Caractériser les pratiques des éleveurs à l'échelle locale pour en comprendre les transformations

J. Lasseur

Département de Recherche sur les Systèmes Agraires et le Développement (SAD),
Institut National de la Recherche Agronomique (INRA),
Domaine Saint Paul, Site Agroparc, 84914 Avignon cedex 9, France

RESUME – Les réorientations de la politique agricole conduisent à accroître la participation des agriculteurs au développement local et à la résolution de problèmes d'environnement. Notre étude porte sur une proposition de méthode d'analyse des pratiques d'élevage pour accompagner ces changements. La caractérisation des Systèmes d'Elevage Locaux (SEL), s'appuie sur des concepts et méthodes de la socio-anthropologie. Elle porte sur la caractérisation de la diversité et de la dynamique des pratiques d'élevage à l'échelle micro-régionale. Nous illustrons cette proposition par une étude de cas sur l'élevage ovin en zone de montagne méditerranéenne. Nous montrerons comment la caractérisation des SEL permet de comprendre la dynamique de l'élevage ovin dans une localité. Nous focaliserons en particulier sur les débats techniques conditionnant l'usage du territoire et des parcours communaux en particulier.

Mots-clés : Pratiques, élevage ovin, changement, méthodologie.

SUMMARY – *“Characterisation of farming practices on a local scale in order to understand changes”. Changes in agricultural policy lead to an increasing participation of farmers in local development processes and in solving environmental problems. Our study deals with a methodological proposal to analyse farming practices according to this context. The proposal of characterising “les Systèmes d'Elevage Locaux” according to socio-anthropology concepts and methodology describe diversity and dynamics of husbandry practices on the micro-regional level. This study is applied on sheep farming in Mediterranean mountain areas.*

Key words: Practices, sheep farming, change, methodology.

Les activités des agriculteurs et particulièrement leur rôle dans la participation au développement local et dans la gestion de problèmes d'environnement font l'objet de nombreux débats dans la société. Ainsi, la France met actuellement en œuvre sa nouvelle Loi d'Orientation Agricole qui ambitionne de modifier en profondeur les relations entre les agriculteurs et la société nationale dans son ensemble. Le concept de multifonctionnalité institutionnalise ce nouveau rôle de l'agriculture et organise la rémunération des agriculteurs sur leurs "nouvelles fonctions".

Ce changement de perspective allant vers plus de participation de l'agriculture à la résolution de questions de société suppose une inflexion des voies de développement des "entreprises agricoles". Ainsi, les activités des agriculteurs ne sont plus évaluées uniquement en fonction de leur efficacité en terme de production de biens alimentaires. Elles le sont aussi en regard de leurs contributions à l'entretien du territoire et au développement local. Renforcer cette contribution est un enjeu pour les années à venir. Les savoir-faire et les méthodes produites par les structures d'encadrement de l'agriculture s'en trouvent ainsi bousculés.

Il s'agit d'élaborer des méthodes évaluant les activités agricoles selon de nouvelles grilles d'analyse et des propositions d'actions contribuant à une évolution "positive" de ces activités. La prise en compte de la diversité des situations, une meilleure anticipation des évolutions en cours et de leurs conséquences sur ce qui n'était auparavant que "l'environnement" des activités. L'accompagnement des transformations des pratiques intégrant une plus grande interaction avec le reste de la société et ses nouvelles "attentes" en sont des traits marquants. Dans le champ des techniques, les méthodes d'analyse des activités des agriculteurs reposent largement sur l'organisation des pratiques au sein de l'exploitation agricole en vue de satisfaire un projet de production. Dans le nouveau contexte que nous venons de décrire, il nous semble nécessaire d'élargir ce champ d'analyse. Il s'agit notamment de traiter

les pratiques sur des ensembles plus larges en particulier au niveau de collectivités locales, niveau auquel se concrétisent des "problèmes" dont on attend que les agriculteurs, par leurs activités, contribuent activement à leur résolution. La proposition de caractérisation du *Système d'Élevage Local* (SEL) (Lasseur, 2001) contribue à cette problématique. Elle porte sur l'analyse à l'échelle micro-régionale de la diversité et la dynamique des pratiques d'élevage considérées comme la production de collectifs d'éleveurs en interactions.

Nous analyserons comment des approches de nature socio-anthropologique permettent de proposer une démarche d'étude de la diversité et de la dynamique des pratiques des éleveurs adaptée au nouveau contexte que nous venons de décrire brièvement. Cette démarche sera appliquée à l'élevage ovin en région de montagne méditerranéenne. Nous montrerons comment la caractérisation des SEL permet de comprendre la dynamiques de l'élevage ovin dans une localité. Nous focaliserons en particulier sur les débats techniques conditionnant l'usage du territoire et des parcours communaux en particulier.

Problématique et méthode

Le nouveau contexte de l'agriculture révèle les limites des propositions d'étude des pratiques consacrant la dimension gestionnaire de l'agriculteur excluant d'intégrer dans l'analyse des raisons des pratiques que celles-ci sont aussi le produit d'inter-actions sociales. Les méthodes d'études des activités des agriculteurs doivent permettre de comprendre le sens des transformations en cours pour accompagner des collectifs d'agriculteurs considérés comme producteurs d'innovations à imaginer de nouvelles manières de produire. En conséquence, il nous semble profitable d'élargir le champ d'analyse de la compréhension des pratiques des agriculteurs. En particulier, il nous semble nécessaire de considérer les agriculteurs comme producteurs de savoirs prévalant à la mise en œuvre des pratiques et de s'intéresser aux modalités d'élaboration de ceux-ci. Ces considérations sur les pratiques fournissent la base de justifications de l'orientation de nombreuses recherches sur les activités des agriculteurs : l'objet de la coopération avec ceux-ci n'est pas de remplacer un savoir ancestral inadapté par un vrai savoir "d'origine scientifique" mais de co-produire ce nouveau savoir.

Les approches compréhensives des pratiques (des actes) développées en socio-anthropologie considèrent que le sens de ces pratiques n'est pas a priori donné et univoque. Recueillir des informations directement ou par enquêtes sur la réalisation matérielle d'une pratique ne suffit alors pas à en identifier le sens. Mais, il est possible d'accéder à ce sens à travers l'analyse de ce que les agriculteurs en disent. Ce sens peut être déduit des descriptions qu'en font les éleveurs puisque dans celles-ci, "ils ne disent pas la vérité des choses mais la vérité de leurs relations aux choses" (Darré, 1999). Ainsi, afin de caractériser le sens de la diversité et des transformations des pratiques des agriculteurs, il importe d'identifier les conceptions dans leur mouvement et de ne pas isoler les conceptions d'un agriculteur de sa position sociale, le "point de vue" d'où ce sens est élaboré.

La proposition de caractérisation des systèmes d'élevage locaux

Notre propos est d'identifier les bases sur lesquelles se redéfinissent les pratiques d'élevage, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du territoire. Il s'agit en particulier d'apporter aux agents et organisations de développement des moyens pour l'analyse de la diversité et de la dynamique des systèmes d'élevage pour orienter les transformations en cours dans les exploitations. A cette fin, nous allons considérer que la diversité et la dynamique des pratiques d'élevage ne peuvent être abordées uniquement comme l'effet de déterminants macro-économiques et de choix individuels. L'échelle locale constitue un niveau d'appropriation et d'organisation de ces transformations, en particulier dans le cadre d'interrelation entre agriculteurs. Cette étude vise à montrer qu'une meilleure compréhension de ce processus permet d'avoir un nouveau regard sur les actions de développement et de proposer des mesures (action de développement, mise en œuvre de politique locale) pertinentes pour accompagner l'évolution des pratiques des éleveurs dans leur nouveau contexte.

Nous considérons la culture technique locale, et sa déclinaison particulière en terme d'élevage – le SEL – comme un "filtre" qui conduit les éleveurs à interpréter les modifications des conditions de production définies à un niveau macro économique. Cette interprétation concourt à définir de nouvelles pratiques que ces éleveurs mettrons en œuvre. Nous rendons compte de cette culture technique locale

en caractérisant les termes des débats entre agriculteurs. A cette fin, nous nous appuyons sur une méthode d'analyse sociologique : l'étude de cas et sur le concept d'idéaltype. Ainsi, à l'échelle micro-régionale, nous avons reconstitué les débats locaux. Des idéaltypes d'éleveurs sont une synthèse des différentes positions identifiées dans les débats. Chaque idéaltype, que nous appellerons style, au sens de van der Ploeg (1994) est ainsi caractérisé par un argumentaire sur l'opportunité de telle ou telle pratique. Il reprend les différents arguments développés vis à vis de ces pratiques par les éleveurs et est associé à un système de pensée et un point de vue particulier. Le SEL ainsi caractérisé rend compte, pour les activités d'élevage, de la culture technique locale à travers l'identification d'une diversité organisée de types d'élevages.

Le système d'élevage local de Groches

L'accroissement de la taille des troupeaux est le trait le plus marquant des évolutions structurelles des exploitations d'élevage ovin en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. L'intensification fourragère et le développement des mises-bas d'automne sont les traits marquants du point de vue fonctionnement. Les entretiens réalisés à Groches montrent bien que ces évolutions alimentent largement les débats locaux.

L'analyse conduite à Groches vise à répondre aux questions suivantes : quelles sont les conséquences de l'incitation forte à accroître la taille des troupeaux sur la redéfinition de la culture technique locale ? Comment sont évaluées les transformations en cours en fonction des différentes idées que les éleveurs se font de leur métier ? Comment les manières de concevoir la conduite du troupeau, liée à ces idées qu'ont les éleveurs de leur métier, sont redéfinies ? Enfin comment cet ensemble "conception du métier" et "conduite du troupeau" contribue à définir les modalités à venir d'utilisation du territoire et des parcours en particulier ?

La diversité des types d'élevages

Afin de rendre compte des débats techniques sur cette localité, nous avons distingué 4 styles d'élevages que nous allons brièvement caractériser (Lasseur, 2001, op. cit.).

La conception du métier et l'évaluation des changements en cours

Les "*éleveurs patrimoniaux*" développent une conception de leur métier qui pourrait être qualifiée de "traditionnelle". Ceux-ci se définissent comme la catégorie d'éleveurs âgés, sans perspective de développement de leurs exploitations. Ces éleveurs s'imposent des principes intangibles dans la conduite de l'élevage et la gestion des pâturages. Pour conduire les troupeaux selon ces principes, il faut respecter un certain ratio entre surfaces de l'exploitation et taille du troupeau. Ces derniers ne dépassent que rarement 200 brebis.

Les "*soigneurs*" reprennent nombre des arguments des "*éleveurs patrimoniaux*". Pour eux aussi, il faut en effet respecter un ratio entre surfaces de l'exploitation et taille du troupeau. Mais, ceux-ci sont de jeunes éleveurs situés sur des plateaux très cultivés où l'intensification fourragère l'augmentation de la taille du troupeau. L'accroissement du troupeau ne doit pas remettre en cause les résultats techniques et il ne leur semble pas raisonnable d'excéder 400 brebis. Un développement harmonieux de l'exploitation s'envisage sur l'espace cultivé, dans un environnement proche de l'exploitation. Du point de vue de la disponibilité en ressources fourragères, "*les soigneurs*" excluent par principe l'usage des communaux qui est l'apanage de ceux qui "manquent d'herbe chez eux" et qui ont donc transgressé le principe d'un accroissement concomitant du troupeau et de la surface de l'exploitation.

Les "*grands éleveurs*", ont largement accru la taille des troupeaux dans les années 80. Ils jugeaient cet accroissement indispensable au maintien d'une activité durable en tant qu'agriculteur à part entière. Ces accroissements se sont opérés à la faveur d'une situation locale favorable (un plateau mécanisable et un "élan moderniste" partagés sur ce secteur avec de nombreux éleveurs bovin-lait) et du contexte de l'élevage à cette époque qui a conduit à réaliser cet accroissement tout en continuant à viser des objectifs de productivité animale soutenue. Ceci confère à ce style d'élevage une reconnaissance de l'ensemble des éleveurs quelles que soient leurs orientations de production.

Ce qui caractérise les "*agrandis récents*", c'est l'évolution toute nouvelle de l'appareil de production. Ce type d'élevage est en cours d'émergence et les liens entre conception, pratiques et relations au territoire

ne sont pas aussi clairement établies que pour les autres types. Toutefois, un point structurant de ce type est que l'accroissement des troupeaux est perçu comme une nécessité. Toute perspective d'évolution de l'exploitation passe par un agrandissement jusqu'aux limites administratives permises. Il s'agit donc de structurer l'exploitation et l'entretenir dans ce sens. Pour assurer l'évolution de l'exploitation selon le précepte, il faut avoir peu de principes concernant des règles de conduite du troupeau. La conduite du troupeau évolue alors en même temps et conséquemment à son accroissement. Les pratiques d'élevage souvent orientées au préalable vers la recherche d'une forte productivité [insémination artificielle (IA), ensilage de maïs...] visent maintenant à "optimiser" le temps de travail. La baisse de productivité animale individuelle est compensée par l'augmentation de la taille du troupeau. De plus, les progrès dans le domaine de la mécanisation et des techniques (ensilage en libre service, taille du matériel) doivent être valorisés afin "d'optimiser" ce temps de travail. Les structures de l'exploitation doivent donc être revues en conséquence. L'évaluation des aptitudes du territoire environnant en découlera...

Le devenir envisagé par les éleveurs pour ces différents types

Ceux qui ont des troupeaux de petite taille et qui n'ont pas procédé à des accroissements se considèrent comme condamnés. La question de "savoir comment continuer à être éleveur avec 200 brebis ?" ne se pose même pas ici. Ainsi, d'après les éleveurs enquêtés, ceux qui n'ont que 200 brebis auraient depuis longtemps décidé d'abandonner l'élevage à terme, ce qui justifierait la stabilité de leurs troupeaux ces dernières années. Les abandons lorsqu'ils sont effectifs renforcent l'idée même que cette forme d'élevage ne serait pas viable. Ainsi, les "*éleveurs patrimoniaux*" défendent une conception ancienne, qu'eux-mêmes ne jugent pas reproductible. A celle-ci fait écho la conception des "*soigneurs*" reposant sur l'usage d'espace cultivé quasi exclusif. Ces conceptions ne s'opposent pas à celle des "*grands éleveurs*" résultant d'une évolution ancienne. Cette dernière s'est élaborée dans le contexte différent de l'ubac. Cette forme d'élevage est considérée comme acceptable par les deux types précédents mais non transposable. Pour les "*agrandis récents*", type en émergence, la question de transposabilité est centrale. Une orientation cultivateurs vise à adopter les conceptions des "*grands éleveurs*" en essayant de se recomposer un territoire qui permette un certain alignement sur ce dernier mode de pensée et d'organisation des activités en marginalisant les possibilités de valorisation du territoire local. Cette orientation émane d'éleveurs en relation de travail étroite avec des "*grands éleveurs*". Enfin, en alternative, une option pastorale vise à se confronter à ce territoire local et à ses spécificités pour redéfinir un système nouveau. Cette dernière option émane d'éleveurs disposant de ressources pastorales potentielles de proximité.

Le débat sur les modes de conduite du troupeau

La question de l'accroissement des troupeaux est plus ou moins compatible avec les différentes manières dont les éleveurs envisagent leur métier. L'agrandissement des troupeaux nourrit les débats sur la conduite des élevages et contribue à redéfinir les pratiques. Les modalités de conduite de la reproduction du troupeau et la conduite au pâturage conditionnent les relations entre les styles d'élevage et l'utilisation du territoire.

La conduite de la reproduction

Les modes de conduite de la reproduction apparaissent comme un point central de la conduite de l'élevage. En effet, ils président à l'identification de catégories d'animaux que font les éleveurs au sein des troupeaux (allaitantes, non allaitantes, parfois mère d'agneaux doubles...). Les choix de dates de mise en reproduction conditionnent alors les croisements entre saisons et catégories d'animaux.

"*Soigner les brebis quand naissent les agneaux*", c'est en partie sur le mode de conduite de la reproduction que s'appuient les "*éleveurs patrimoniaux*" pour décrire ce qui fonde les principes à respecter sur la conduite d'un troupeau. Pour qu'un troupeau soit bien conduit, il ne faut pas chercher à contrôler le déroulement des luttes afin de maîtriser les effectifs qui vont mettre bas ni saisonner la production. Il faut être toujours en mesure de s'occuper correctement des brebis qui agnellent quand cela arrive, aussi bien en termes d'alimentation qu'organisationnel. Ce mode de conduite ne permet pas une planification de l'évolution des états du troupeau au fil des saisons. Ainsi, les débats sur la reproduction opposent les éleveurs de ce type à ceux qui contrôlent les luttes. Cette pratique est le propre des "*éleveurs patrimoniaux*", qui affirment cette spécificité et l'opposition aux autres manières de faire.

"Programmer les périodes de mise-bas", tous les autres éleveurs, par opposition aux "éleveurs patrimoniaux" adoptent une pratique qui consiste à faire ce qu'il faut pour faire agneler à des périodes précises. Il s'agit donc, par exemple pour les "grands éleveurs", de faire en sorte que les mises-bas soient programmées à des périodes favorables du point de vue du travail ou des ressources disponibles et pour planifier l'affectation des brebis à des lots sur ces périodes programmées quitte à limiter la productivité du troupeau. Ceci, en contre partie, nécessite que la maîtrise de la reproduction soit plus grande car les souplesses du système ont été réduites.

"Etre capable de faire mettre-bas le troupeau en automne", le groupage des mises-bas à contre-saison, à l'automne, prend une tournure particulière, c'est en effet devenu le signe de l'excellence technique qu'il faut mettre en relation avec les actions de développement de cette dernière décennie. C'est l'apanage des jeunes. Le fait d'être capable de faire agneler une grosse proportion de brebis à l'automne sans avoir recours à des moyens hormonaux est le signe que les brebis sont bien soignées et qu'on est un bon éleveur. Les techniques de reproduction artificielle sont considérées comme permettant à tous de faire mettre bas en automne et pas seulement à ceux qui soignent ou ont la possibilité de faire la lutte pendant la saison de pâturage.

La conduite au pâturage

Je vais aborder ce point en analysant la manière dont les éleveurs établissent des catégories d'animaux et des catégories de surfaces et comment ils envisagent les associations entre les deux.

Concernant les lots d'animaux réalisés, tous distinguent brebis allaitantes de brebis non allaitantes et réalisent un allotement en conséquence en distinguant éventuellement parmi les allaitantes les mères de doubles et les autres.

Concernant les surfaces : "prés", "cultivé", "champs" recouvrent la même entité. Le reste, c'est l'espace non cultivé communément dénommé parcours.

Les associations sont saisonnières, en distinguant printemps et automne (l'été se passant en estive lointaine et l'hiver en bergerie ou en Provence).

L'association des parcelles cultivées et des brebis allaitantes : en automne les parcelles cultivées sont avant tout utilisées par les brebis allaitantes cela n'est l'objet d'aucune controverse. Les débats portent sur le printemps : comment concilier alimentation des brebis et fauche des parcelles cultivées ? Est-il envisageable de mettre des allaitantes de printemps ailleurs que sur du cultivé ? Est-il légitime de faire en sorte d'avoir le moins possible de brebis allaitantes au printemps pour minimiser les surfaces cultivées pâturées en cette saison ? Cette dernière question renvoie directement au débat sur le saisonnement de la reproduction : tous les éleveurs associent brebis allaitantes et fourrages cultivés. Il n'est pas souhaitable pour eux de pâturer sur des espaces non cultivés avec des allaitantes, au moins en début de saison de pâturage avec des agneaux jeunes. Il faut alors consacrer une partie des prés aux allaitantes tout en évitant de se mettre en situation limitante par rapport à la ressource en foin : retour au débat sur la conduite de la reproduction. Les modalités d'organisation du pâturage recouvrent ainsi une dimension plus large que la mobilisation d'une ressource fourragère. En effet, ceci renvoie très directement à la conception du métier. Du point de vue des "soigneurs" ou des "éleveurs patrimoniaux" ceux qui cherchent à réduire le pâturage sur les surfaces cultivées au printemps sont ceux dont le troupeau a trop grossi : ils n'ont pas assez de terres cultivées par rapport à la taille du troupeau pour assurer à la fois l'alimentation de printemps et la récolte du foin. La faible utilisation des parcelles cultivées par le pâturage au printemps devient alors le "signe" du rattachement à une certaine idéologie du métier qui inclut la rémunération par les primes dans la stratégie d'élevage.

Le non-cultivé et les non allaitantes : globalement, la très large majorité des éleveurs se retrouvent sur ce principe d'association par défaut. Toutefois pour tous les éleveurs rencontrés, cette catégorie ne semble pas s'imposer dans les entretiens et ne semble pas suffire à lui seul pour caractériser une catégorie d'espace. En effet, il est souvent accompagné du statut foncier "communal" ou "privé". Il est fréquemment caractérisé par la distance et par le relief ou l'embroussaillage ce qui conditionne aux yeux des éleveurs sa disponibilité. Comme nous l'avons vu la catégorie du non cultivé est hétéroclite. Les principaux traits de qualifications de "sous-catégories" de cet espace portent sur les statuts fonciers, privés ou communaux, qui définissent les possibilités d'accès à la ressource fourragère selon les saisons et les modalités d'utilisation. Les possibilités d'accès aux communaux sont en particulier conditionnées par la saison et la position relative des communaux au territoire privé de l'exploitation.

La question de l'usage à venir des parcours

Des saisonnements décalés

L'usage des parcours va de soi pour les "*éleveurs patrimoniaux*". Que ce soit au printemps ou à l'automne, le lot de brebis non allaitantes est gardé soit sur des parcours privés qui sont d'anciennes parcelles de culture abandonnées soit des communaux que l'éleveur considère comme sien du fait de leur proximité de l'exploitation et des "règles de partage" des communaux.

Pour les autres types d'éleveurs, l'association "non-cultivé/non-allaitantes" est difficile en raison du saisonnement de la production sur l'automne et des conditions d'accès. D'une part au printemps ceux qui ne sont pas à côté n'y ont pas accès en raison de l'absence d'hébergement pour les brebis. C'est pourtant à cette saison que le besoin s'en fait le plus sentir dans les troupeaux agrandis, majoritairement éloignés des parcours "du haut". D'autre part, en automne, cette ressource ne convient pas aux éleveurs qui maîtrisent la reproduction en contre-saison puisque c'est une ressource considérée comme ne convenant qu'aux non-allaitantes.

La garde ou le parc

C'est à propos de l'usage des communaux qu'est posée, parmi les jeunes, la question de maintenir des pratiques de garde ou non. Cette question prend cette forme : le communal ne peut s'utiliser qu'en gardant, est-il souhaitable de conserver cette pratique pour pouvoir continuer à utiliser cet espace ? Un éleveur "*agrandi récent*" nous déclare que partout où on peut clôturer, il faut le faire. Mais, si c'est communal, il faut s'organiser pour aller garder. C'est un des seuls à pouvoir se poser la question de la garde sur le communal car, compte tenu du croisement entre conceptions et localisation, c'est le seul à y avoir accès au printemps. Un autre éleveur "*agrandi récent*" se pose cette question de la garde sur le communal mais en des termes peu partagés car il s'agit d'un jeune éleveur du bas de la commune qui fait pâturer les brebis non-allaitantes d'automne, qu'il a lui en grand nombre...

La possibilité de parquer les parcours privés marque la différence avec les communaux. Cette distinction n'a donc de sens que par rapport à ceux qui envisagent le pâturage en parcs, les "*agrandis récents*". C'est avant tout pour ces éleveurs un endroit où ils peuvent mettre les brebis "pour être tranquille". C'est cette possibilité d'enclore un espace pour y mettre les brebis dedans et être tranquille qui fait l'intérêt de cette catégorie d'espace (et non la ressource incluse dans le parc). Ceci permet à notre éleveur "*agrandi récent*" dont l'exploitation est proche des parcours du haut de vallée de considérer sa situation comme favorable : "*plus d'espace*", "*plus de parcours*", "*moins d'astreintes*" que ceux qui doivent faire des parcs en filet dans les prés nous dit-il : "*celui qui a un peu de large en parcours, il fait un grand parc et il les fout dedans*". Cet éleveur est, du fait de sa position géographique, le seul à se poser la question des 4 fils sur parcours privé car il est le seul à pouvoir se la poser... ceux qui sont à côté gardent (les "*éleveurs patrimoniaux*"), ceux qui sont loin excluent cette possibilité.

Les modalités de partage des communaux

De même, les "*éleveurs patrimoniaux*" de Groches ont des modalités d'usage des espaces de haut de vallée bien établies qui sont justifiées par un cadre d'actions similaires. C'est bien ainsi en effet qu'est maintenu l'usage des communaux : ils ne remettent pas en cause cette utilisation. Ils considèrent qu'il faut garder les brebis sur ces espaces et qu'il est nécessaire de s'organiser pour pouvoir continuer à garder les troupeaux afin d'utiliser ces ressources fourragères là. Ces modes d'utilisation en gardiennage ont par ailleurs conditionné les modalités d'accès au territoire communal. Ainsi, il semble si légitime que les propriétaires de "forest" (petite bergerie d'estive) en bordure des communaux usent des terres environnantes, fussent-elles communales, que ceux qui ont des domaines privés et des "forests" éloignés de ces terres communales disent "qu'ils n'ont pas de communaux". Il est vrai que dans les conceptions des "*éleveurs patrimoniaux*", il n'est pas envisagé d'user de parcours communaux si on ne dispose pas à proximité d'un bâtiment pour faire rentrer tous les soirs le lot de brebis non allaitantes de race Préalpes qui est supposé utiliser en gardiennage ces espaces. Ainsi, le mode d'usage (la garde), et, liées à cela, les modalités de partage de cet espace, sont liés aux conceptions propres aux "*éleveurs patrimoniaux*".

Des débats portant sur l'évolution des modalités d'usage de ces espaces pour s'adapter à de nouvelles conditions de production sont introduits par certains éleveurs. Ainsi les nouveaux modes de conduite de la reproduction avec saisonnement des mise-bas sur l'automne rendent les parcours du haut de Groches peu utilisables par les éleveurs qui n'en sont pas limitrophes. Il en est de même sur les modalités d'usage de ces communaux. Les débats sur l'éventualité d'enclorre ceux-ci comme cela se pratique sur les parcours privés en témoignent. Les éleveurs ayant cette intention d'enclorre les communaux introduisent le débat sur deux points :

(i) D'une part la remise en cause du cadre d'actions qui suppose que le modèle d'élevage soit conditionné par les conditions d'exploitation des ressources et non l'inverse.

(ii) D'autre part sur les modalités d'accès (et de partage) du communal très liées aux pratiques des "petits éleveurs".

Ces débats rendent l'intégration de ces espaces dans les systèmes en reconstruction des "agrandis récents" difficile. En bref, utiliser les communaux, c'est pour les éleveurs se mettre en marge de l'élevage en progrès : c'est "prendre encore le temps de garder" et de surcroît si l'exploitation n'est pas située à proximité, il faut avoir suffisamment de brebis non-agnelées à l'automne, ce qui n'est pas un signe de bonne maîtrise technique. On comprend mieux alors pourquoi certains préfèrent considérer qu'ils n'ont pas de communaux et aller chercher des ressources fourragères ailleurs.

Ainsi que le montre cette étude de cas, l'utilisation (ou la non utilisation) des territoires par les troupeaux sont très liées aux conceptions des éleveurs. Une dimension spatiale conditionne ou interagit avec ces conceptions. Il s'agit des conditions d'accès aux ressources et, en particulier, la localisation de ces ressources par rapport aux sièges d'exploitations.

Cette interaction entre possibilité d'accès aux ressources et conception est très nette dans la définition des types d'élevage "établis" : les "*éleveurs patrimoniaux*" sur les hauts de l'adret sont proches des parcours et du communal, les "*soigneurs*" sont sur un plateau cultivé et irrigable, les "*grands éleveurs*" sont sur un ubac qui se caractérise par une abondance relative de grandes parcelles cultivables. Mais, actuellement dans l'élaboration de la conception des "*agrandis récents*", cette influence de la proximité des ressources semble moins prégnante. Ainsi, ces éleveurs vont-ils parvenir à élaborer un modèle qui permette de valoriser les ressources dont ils disposent à proximité ? Ou, vont-ils constituer ce modèle à partir de la mobilisation de ressources "qui s'imposeraient". Quitte à ce que celles-ci soient distantes de l'exploitation.

La seule proximité d'un type d'espace ne semble en effet plus suffire à la conception d'un modèle d'élevage qui l'intègre comme ressource. Ceci est à mettre en relation avec le développement de la mobilité des troupeaux, le processus de "délocalisation" bien connu dans l'industrie toucherait-il aussi l'élevage ? Dans les perspectives qui nous intéressent, cela renforce les interrogations sur les modalités de construction collective de la culture technique locale et sur les possibilités d'action sur celle-ci afin que les espaces à enjeux locaux n'y soient pas marginalisés.

Les actions de développement, même si elles prennent effet au niveau d'exploitations individuelles, ne peuvent donc être pensées indépendamment des cultures techniques locales. Les objectifs généraux des ces actions visant à maintenir un usage agricole de ces espaces doivent alors aider les collectifs locaux à accepter et à gérer la diversité des modèles d'exploitations en particulier en intégrant, comme légitime, dans les cultures techniques locales des conceptions qui présentent un intérêt par rapport à l'usage des espaces concernés. A cet égard, les méthodes de développement actuelles semblent plutôt agir à l'inverse.

A Groches, d'une part, les actions en ce sens viseraient à fournir aux éleveurs qui redéfinissent leurs modèles d'élevage les moyens d'élaborer et de faire reconnaître des alternatives aux modèles d'élevage fonctionnant essentiellement sur de l'espace cultivé ou mobilisant des ressources extérieures en abondance. Ceci suppose des interventions au niveau local légitimant des débats entre agriculteurs concernant l'intégration des terres du haut de l'adret. Il s'agit ainsi de développer un autre regard sur les ressources des territoires du haut de vallée. Actuellement les modalités d'accès à ces espaces, en particulier les communaux ne permettent pas aux éleveurs qui augmentent leurs troupeaux, les "*agrandis récents*" en particulier, de mobiliser ces espaces. En contrepartie, leurs évolutions actuelles déconnectées des problématiques partagées localement ne conduisent ni les "*éleveurs patrimoniaux*" encore en activité ni les autres acteurs locaux à remettre en question les modalités

actuelles d'accès aux terres de parcours, communales en particulier, pour les mettre en adéquation avec de nouvelles alternatives techniques.

D'autre part il s'agirait de proposer des références permettant d'assurer la cohérence technique de systèmes mettant à contribution de manière significative ces espaces pastoraux. Concernant la production de références sur les pratiques d'élevage, le croisement entre catégories d'espace et types d'animaux pouvant mobiliser les ressources de ces espaces est très lié à la conduite de la reproduction. Un modèle d'élevage à mise bas d'automne rend cette mobilisation difficile. La "sur-médiatisation" de ce modèle auprès des éleveurs, l'absence de production de références sur des modèles alternatifs contribue à marginaliser les ressources de parcours.

Remerciements

Cette recherche a bénéficié du soutien de la CEE : contrat Fair 3 96-1893, "*Diversification et réorganisation des activités productives liées à l'élevage dans les zones défavorisées*".

Références

- Darré, J.P. (1999). *La Production de Connaissances pour l'Action. Arguments contre le Racisme de l'Intelligence*. Co-édition de la Maison des Sciences de l'Homme et INRA Versailles, Paris.
- Lasseur, J. (2001). *Pratiques d'élevage et gestion de l'espace : La caractérisation des Systèmes d'Elevage Locaux*. Mémoire d'Ingénieur DPE, ENSA Montpellier.
- van der Ploeg, J.D. (1994). Styles of farming : An introductory note on concepts and methodology. Dans : *Born from within. Practices and Perspectives of Endogenous Rural Development*, van der Ploeg, J.D. and Long, A. (éds). Van Gorcum Ltd., Assen, pp. 7-30.